

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-138 - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le 12 décembre 2023, à dix-huit heures quarante-et-une minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - M. Sébastien COIRRE - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD
M. André THIBAudeau

Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
Mme Valérie ROSE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Souad TERRASSIN (pouvoir à Mme Nadège BLANCHARD)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Margaret SAMSON (pouvoir à M. André THIBAudeau)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)

Secrétaire de séance :

Mme Nadège BLANCHARD

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, permettant au Conseil municipal d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que la Commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2024 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que les engagements financiers ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable que si les crédits d'investissement ont été ouverts dans le cadre du budget primitif 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, en date du 4 décembre 2023 ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> D'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2024 suivants :

Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Ouverture 2024 (25% budget 2023)
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	473 000,00 €	118 249,00 €
Article 202	Frais documents d'urbanisme	32 000,00 €	8 000,00 €
Article 2031	Frais d'études	439 325,00 €	109 831,00 €
Article 2051	Concessions et droits similaires	1 675,00 €	418,00 €
CHAPITRE 204	Subventions d'équipement	375 000,00 €	93 750,00 €
Article 20415331	Ets administratifs	35 000,00 €	8 750,00 €
Article 2041582	Autres groupements	330 000,00 €	82 500,00 €
Article 20422	Personnes de droits privé	10 000,00 €	2 500,00 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	4 360 500,00 €	1 090 125,00 €
Article 2111	Terrains nus	230 000,00 €	57 500,00 €
Article 2115	Terrains bâtis	695 000,00 €	173 750,00 €
Article 2128	Autres agencements et aménagements	422 000,00 €	105 500,00 €
Article 21311	Constructions bâtiments administratifs	23 000,00 €	5 750,00 €
Article 21316	Constructions équipements du cimetière	15 000,00 €	3 750,00 €
Article 21318	Constructions autres bâtiments publics	568 000,00 €	142 000,00 €
Article 21351	Installations générales des constructions - bât publics	815 000,00 €	203 750,00 €
Article 2151	Réseaux de voirie	682 000,00 €	170 500,00 €
Article 2152	Installations de voirie	177 000,00 €	44 250,00 €
Article 21534	Réseaux d'électrification	7 500,00 €	1 875,00 €
Article 21538	Autres réseaux	10 000,00 €	2 500,00 €
Article 21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	90 000,00 €	22 500,00 €
Article 215731	Matériel roulant	50 000,00 €	12 500,00 €
Article 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 500,00 €	2 125,00 €
Article 2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	21 000,00 €	5 250,00 €
Article 21828	Autres matériels de transport	110 000,00 €	27 500,00 €
Article 21838	Autre matériel informatique	82 000,00 €	20 500,00 €
Article 21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 500,00 €	625,00 €
Article 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	27 000,00 €	6 750,00 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	325 000,00 €	81 250,00 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	3 054 000,00 €	763 500,00 €
Article 2312	Agencements et aménagements de terrains	7 000,00 €	1 750,00 €
Article 2313	Constructions	1 770 000,00 €	442 500,00 €
Article 2315	Installations, matériel et outillages techniques	1 217 000,00 €	304 250,00 €
Article 238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	60 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL		8 262 500,00 €	2 065 624,00 €

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Nadège BLANCHARD




Le Maire,
Danielle CORNET




Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :13/12/2023.....
- De la publication ou notification le :13/12/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.